

PAIEMENT DES FACTURES ACCUEIL-CANTINE,

Pour le règlement de vos factures,
la commune vous propose la mise en
place :

- du prélèvement
- et de "payfip" (paiement par internet)

Pour ce faire, il vous suffit de venir
chercher au secrétariat de la mairie un
mandat de prélèvement "SEPA", de le
compléter et de vous munir d'un RIB